



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

04 juillet 2019

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	16
Procurations :	2
Monsieur Christian CORNEC donne procuration à Monsieur Jean-Pierre LE COZ	
Madame Marie-Danielle RIOU donne procuration à Madame Jeanine GUILLOU	
Nombre de votants :	18
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent :
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Présentation de l'avant-projet sommaire de la rénovation du Séminaire

Monsieur le Maire passe la parole à Neil Lawrie, architecte mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre en charge du dossier.

Monsieur Lawrie explique qu'il s'agit d'un projet qui s'inscrit dans un bâti existant qu'il convient de respecter et dont il faut respecter les volumes.

Monsieur Lawrie présente niveau par niveau la répartition des pièces et leurs fonctions.

Monsieur Lawrie insiste sur le respect des volumes et des matériaux, il précise qu'un travail est mené pour assurer un confort été comme hiver et qu'il y a aussi un gros travail sur l'acoustique.

Monsieur le Maire précise que la médiathèque musicale sera le pendant de la médiathèque actuelle. Il indique qu'il sera nécessaire de coordonner les travaux du bâtiment avec ceux du parking et du jardin. A la question de Madame Guillou sur le transformateur, Monsieur le Maire indique que celui-ci sera suffisant avec quelques adaptations.

Il précise également qu'un bureau d'étude structure travaille sur le plancher actuel pour savoir s'il pourra être conservé.

Le coût des travaux est estimé pour l'instant à 1,7 millions.

VOTE : 14 voix Pour et 4 voix contre

2. Achat de la chapelle Saint-Vincent

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Œuvre de Saint-Joseph, propriétaire de la Chapelle Saint-Vincent est disposé à la céder à la commune pour l'euro symbolique mais émet un certain nombre de conditions à la réalisation de cette vente.

Monsieur le Maire précise que le document qui a été adressé aux conseillers a été rédigé par la propriétaire pour lister ces conditions mais qu'en aucun cas la commune n'a validé ces éléments.

Monsieur le Maire précise également qu'un bon nombre des conditions énumérées ne peuvent être mentionnées dans un acte de vente et qu'elles devront faire l'objet d'une convention annexe.

Monsieur le Maire indique également que l'évêché souhaite désacraliser cette chapelle ce qui rend caduque certaines demandes du propriétaire actuel.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à poursuivre les discussions jusqu'à arriver à un compromis qui sera soumis à validation du conseil.

Monsieur Moan et Madame Stephan s'étonnent de la clause prévoyant une restitution si les conditions ne sont pas respectées. Cela n'est pas envisageable surtout une fois que la chapelle aura été rénovée aux frais de la commune.

Madame Stephan ne comprend pas à quel titre l'œuvre de Saint-Joseph peut avoir un regard sur les concerts qui seront programmés dans un lieu qui ne leur appartient plus.

Monsieur le Maire indique qu'il leur a proposé les éléments suivants :

- Un siège au sein du CA de l'EPIC,
- 2 concerts dans la programmation de musique sacrée
- La prise en charge du déménagement
- Le respect du maître-autel

VOTE : 14 voix Pour et 4 voix contre

3. Achat d'une partie des parcelles AE 186 et 187 à Keridreuff

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de Keridreuff, une discussion est en cours avec Monsieur Le Guillou pour faire l'acquisition d'une partie des parcelles AE 186 et 187 dans le but d'y aménager une voie d'accès au fond de la parcelle et à la propriété de Monsieur le Ray et surtout des stationnements qui manquent fortement dans le quartier pour permettre de dégager la place Saint-Vaal et la rue de Stangalon.

Madame Guillou demande ce qu'il est en du hangar. Monsieur le Maire précise qu'il est occupé par l'association cap sur les Moulins et qu'il fera l'objet d'une vente à part.

Monsieur le Maire indique que le fond de la parcelle restera naturel et que le stationnement y sera strictement interdit pour mettre en valeur cet endroit si particulier.

Le prix de vente est un prix forfaitaire de 20 000,00 €

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à poursuivre les discussions et que le compromis sera soumis à l'approbation du conseil.

VOTE : 14 voix Pour et 4 voix contre

4. Convention de mise à disposition de la Maison Commune

Monsieur le Maire rappelle que par convention le Marquisat et la Maison Commune ont été mis à disposition de l'association Culture et Patrimoine pour l'animation du musée.

L'association a engagé une réflexion pour redynamiser le musée dont la fréquentation bien qu'en amélioration reste faible.

Monsieur le Maire indique que la responsable des musées à la DRAC Bretagne a visité les lieux et qu'elle a indiqué que les collections étaient intéressantes mais qu'elles ne correspondaient pas forcément au lieu où elles étaient exposées, puisqu'il s'agit d'intérieurs paysans et d'outils exposés dans une maison noble. Monsieur le Maire conclut en disant qu'un travail devra être fait sur les collections mais que ce n'est pas le sujet ce soir.

Monsieur le Maire indique que le projet présenté ce soir a pour objet de proposer une nouvelle économie du musée car malgré le prix dérisoire de 2 € de nombreuses personnes ne franchissent pas les portes du Marquisat.

Madame Guillou s'étonne de ce projet qui est monté si rapidement.

Il reconnaît que le timing est serré mais qu'il est nécessaire de mettre cela en place dès le début de saison. Il passe donc la parole à Monsieur Sévèzen et aux membres de l'Association de Valorisation du Patrimoine et de la Gastronomie. Celui-ci indique que le projet est d'instaurer la gratuité de l'entrée du musée mais de proposer au visiteur des collations et de la petite restauration avec des plats simples et froids confectionnés à partir de produits locaux.

Pascale Guédes, représentante de la commune au conseil d'administration de Culture et patrimoine s'étonne de la rapidité de la démarche et de ne pas y avoir été associé compte tenu de sa position. Elle regrette également que la convention présentée ce soir ne soit pas une convention tripartite entre la mairie et les deux associations qui occupent les lieux.

Monsieur le Maire précise que l'Association pour la Valorisation du Patrimoine et de la Gastronomie s'engage à reverser au minimum le montant des recettes du musée réalisées par Culture et Patrimoine l'an passé.

Madame Guédes demande si les autres commerçants qui ont des terrasses ont été consultés. Monsieur le Maire indique que oui et qu'ils sont plutôt favorables au projet. Madame Guedes indique qu'elle se permettra de refaire le tour.

A la demande de plusieurs conseillers, la parole est donnée à Madame Catherine Paul, présidente de Culture et Patrimoine. Celle-ci regrette la manière dont les choses se passent, elle indique avoir été informée mi-juin de ce projet qui a été présenté rapidement en conseil d'administration. Elle s'étonne que l'accueil du musée ait été déjà déménagé dans le Marquisat. Pour Madame, Paul les choses ont été trop précipitées.

Monsieur Moan demande pourquoi il n'y a pas de représentants de droit de la commune au sein de la nouvelle association alors qu'il y en a dans l'Association Culture et Patrimoine.

VOTE : 9 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions

Questions diverses

- Monsieur Kernevez s'étonne de la circulation dans le lotissement de Lanéon. Monsieur le maire indique que cela est juste le temps des travaux dans la rue Emile Zola.
- Pascal Guédes demande plus d'information sur le projet de construction dans la venelle des Pommiers qui inquiète les riverains. Monsieur le Maire indique que le permis a été accordé après passage auprès de l'architecte des bâtiments de France et que le délai de contestation est passé.
- Monsieur Moan demande ce qu'il en est du déménagement du centre de loisirs. Monsieur le Maire indique que le déménagement est prévu pour le week-end du 13 au 15 juillet.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 04 juillet 2019 à 22h30

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 10 juillet 2019

Le Maire
Benoit LAURIOU

